



# Communiqué de presse – pendant la séance boursière

Varsovie, Bruxelles, 4 décembre 2012

## **L'Autorité de contrôle financier polonaise (KNF) approuve la fusion de Kredyt Bank et Bank Zachodni WBK**

L'Autorité de contrôle financier polonaise (*Komisja Nadzoru Finansowego*) aujourd'hui a approuvé la fusion de Kredyt Bank et Bank Zachodni WBK, les filiales bancaires polonaises respectives de KBC et Banco Santander. Les deux banques sont cotées à la Bourse de Varsovie.

L'intention de fusionner avait été annoncée le 28 février 2012 et l'aval des autorités de surveillance de la concurrence a été obtenu entre-temps. Pour KBC, cette transaction constitue une nouvelle étape importante du déploiement du plan stratégique convenu avec la Commission européenne. Après avoir reçu l'aval des autorités régulatrices, la fusion devrait être enregistrée autour de la fin de l'année auprès du tribunal en charge du Registre des sociétés.

Avec près de 900 agences et 3,5 millions de clients particuliers, l'entité fusionnée devient la troisième banque de Pologne en termes de dépôts, crédits, agences et bénéficiaires. L'entité fusionnée restera cotée à la Bourse de Varsovie.

Sur la base du ratio d'échange stipulé dans l'accord du 27 février 2012, Santander et KBC sont convenus que Santander détiendra approximativement 76,5% de la banque fusionnée, pour quelque 16,2% à KBC. Les autres investisseurs minoritaires détiennent environ 7,1%.

KBC, avec le soutien plein et entier de Santander, s'engage à désinvestir sa participation de 16,2% en vue de maximiser la valeur. Les deux parties privilégient la formule d'une sortie par le biais d'une offre publique secondaire.

Pour KBC, sur la base des valorisations actuelles du marché, le capital libéré par cette transaction à la date de la fusion se montera à 0,5 milliard EUR, principalement sous la forme d'une réduction des Actifs pondérés par le risque. L'impact de la fusion sur le ratio Tier 1 (pro forma) consolidé du groupe KBC (basé sur les chiffres du 3<sup>e</sup> trimestre 2012) avoisine +0,8%. L'impact sur le ratio Tier 1 (pro forma) total consolidé du groupe KBC (y compris le désinvestissement de la participation de 16,2%) avoisine +1,21% (basé sur les chiffres du 3<sup>e</sup> trimestre 2012).

### **Contacts :**

Wim Allegaert, Directeur Investor Relations  
Tél. : 32 2 429 40 51 [wim.allegaert@kbc.be](mailto:wim.allegaert@kbc.be)

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Groupe / Porte-parole KBC Groupe  
Tél. : 32 2 429 85 45 [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Service Presse / Porte-parole  
Tél. 02 429 85 45

Service Presse  
Tél. 02 429 65 01  
Fax 02 429 81 60  
E-mail: [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com) ou obtenus en envoyant un courriel à [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)



Suivez nous

[www.twitter.com/kbc](http://www.twitter.com/kbc)